



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

DEC-HC-2025-01

POLE ENFANCE & JEUNESSE

Tarifs Avril 2025 – Séjours et Activités concernant les adolescents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-57 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président l'autorisant à fixer des tarifs des accueils de loisir et des séjours dans le cadre des activités extra-scolaires,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-35 en date du 4 juillet 2024 fixant les limites minimales et maximales des tarifs des activités et séjours organisés par le Pôle Enfance & Jeunesse,

Considérant la proposition du Pôle Enfance & Jeunesse d'organiser des activités ados et des séjours pour la période du 7 au 18 avril 2025,

Considérant la nécessité de mettre en place une tarification pour la vente des titres des activités et séjours.

DECIDE

Article 1er : De fixer les tarifs des activités ados et séjours organisés au cours de la période allant du 7 au 18 avril 2025, ainsi qu'il suit :

Activités ados période du 07 avril au 18 avril 2025 / 12 - 17 ans					
Tranches QF	Séjour Besançon les 15 et 16/04/25 : Découverte de la Ville de Besançon + bateau mouche, petit train et visite de la citadelle 2025 12/17 ans	Viens créer ta musique + Cinéma le Mardi 08 avril 2025 12/17 ans	Après-midi Bowling à Chaumont le vendredi 11/04/205 12/17 ans	Journée du jeudi 10/04/25, Je suis animateur, j'organise et prépare un grand jeu pour les enfants de Montimax et des Choupinoux 12/17 ans	Journée « je suis animateur » Je présente le grand jeu et la chasse aux œufs à destination des ADL de Montimax et des Choupinoux 12-17 ans
de 0 à 300 €	50 €	9 €	9 €	6,82 €	6,82 €
de 301 € à 570 €	53 €	10 €	10 €	8,09 €	8,09 €
de 571 € à 675 €	57 €	12 €	12 €	9,35 €	9,35 €
de 676 € à 840 €	61 €	14 €	14 €	10,62 €	10,62 €
de 841 € à 1 200 €	65 €	17 €	17 €	11,88 €	11,88 €
> à 1 200 €	70 €	20 €	20 €	13,15 €	13,15 €
Extérieurs	75 €	23 €	23 €	15,13 €	15,13 €

Article 2 : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 3 La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 27 février 2025



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS
2025.02.27 16:49:26 +0100
Ref:8251465-12384992-1-D
Signature numérique
le Président